

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 14 novembre 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 17	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 3 novembre 2023	

N° 9

Gestion de la dette : souscription d'un nouvel emprunt

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 14 novembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, Mme GAIDIER, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. PERRET, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléants** : Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnel administratif, technique et spécialisé** : Mme MERCIER.

Membre de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRODIN, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Membre de droit** : M. CHÉSI, Payeur départemental.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-cheffe BOURDIN, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Personnel administratif, technique et spécialisé** : M. TRICHARD.

Comme chaque année, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63) fait appel à l'emprunt pour faire face au besoin de financement et participer à l'équilibre de la section d'investissement.

Fin juin 2023, le SDIS 63 a lancé une consultation, d'un montant estimé entre 4 M€ et 6 M€, sur un financement à long terme auprès de divers établissements bancaires. Il a été envisagé de souscrire pour la partie bâtementaire un emprunt pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin d'analyser le surcoût d'un allongement de durée, le cahier des charges a été élargi à huit lots avec des durées d'emprunt de 20 ans à 40 ans.

En parallèle à la consultation, la Banque des Territoires a été sollicitée à hauteur de 2 M€ pour le financement du bâtiment formation de Crouël.

Le SDIS a reçu 37 offres de la part de cinq établissements bancaires : **Arkéa Banque, Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Crédit Agricole Centre France, Crédit Mutuel et La Banque Postale.**

Lots	Nombre d'offres reçues
Lot n°1 : emprunt à taux fixe sur 20 ans	5
Lot n°2 : emprunt à taux variable sur 20 ans	4
Lot n°3 : emprunt à taux fixe sur 25 ans	5
Lot n°4 : emprunt à taux variable sur 25 ans	4
Lot n°5 : emprunt à taux fixe sur 30 ans	4
Lot n°6 : emprunt à taux variable sur 30 ans	4
Lot n°7 : emprunt à taux fixe sur 40 ans	1
Lot n°8 : emprunt à taux variable sur 40 ans	0
Offres alternatives	10
Total	37

Les offres alternatives classées hors 1A de la charte Gissler ont été écartées. Les offres à 40 ans, pour lesquelles le coût des intérêts était trop élevé, ont également été écartées. Il a été décidé de négocier avec les établissements proposant la meilleure offre pour chaque type de taux (taux fixe, taux variable et Livret A) sur des durées de 20 ans, 25 ans et 30 ans, à savoir **La Banque Postale, Arkéa Banque et la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.**

Le surcoût d'intérêts entre une offre à 20 ans et à 25 ans est environ de 527 000 € à 567 000 € et entre une offre à 20 ans et à 30 ans de 1 019 000 € à 1 110 000 €, pour dégager une capacité d'investissement de 60 000 € par an entre 20 ans et 25 ans et de 100 000 € par an entre 20 ans et 30 ans (cf. annexe 1).

Par ailleurs, la proposition de la Banque des Territoires, indexée à Livret A + marge de 0,40 % sur 40 ans, n'a pu être retenue en raison de son coût et du non-respect de l'ensemble des critères d'éligibilité du prêt.

Il ressort que l'offre la plus compétitive est celle de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, indexée à Livret A + marge de 0,25 % sur 20 ans.

En conséquence, le SDIS 63 a choisi de **contracter un emprunt avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin** dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant : **6 000 000 €**
- ✓ Durée : 20 ans
- ✓ Taux : **Livret A + marge de 0,25 %**
- ✓ Base de calcul : exact/360
- ✓ Amortissement : trimestriel constant
- ✓ Commission d'engagement : 0,05 % du montant emprunté soit 3 000 €
- ✓ Remboursement anticipé : indemnité équivalente à 4 % du capital restant dû
- ✓ Versement des fonds : possible en une ou plusieurs fois jusqu'au 25/12/2023
- ✓ Score Gissler : 1A

Conformément aux délibérations n°10169 et n°10170 du conseil d'administration du 22 septembre 2021 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité le 31 juillet 2023.

En intégrant ce contrat, la répartition de la dette au 31 décembre 2023, hors nouvel emprunt, serait la suivante : 21,20 % à taux variable, 62,59 % à taux fixe et 16,21 % à Livret A, pour un capital restant dû de 37 015 236 €.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide:

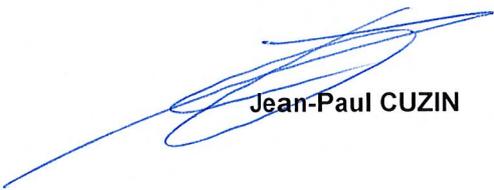
- **de prendre acte de la décision de signer le contrat souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un montant de 6 000 000 €, selon les conditions décrites dans le présent rapport.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 24 NOV. 2023

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20231114-23_09657-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023